

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_82

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN MATIERE DE
DECLARATION D'INTENTION
D'ALIENER (DIA)**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 27 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR ; *adjoints*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Bénédicte PARIS, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pierre BARNET	Jean-Luc REYNARD
Michel CELLIER	Cédric SCHÜNEMANN
Richard MOUSSE	Thierry ROLLET
Bénédicte PARIS	Chantal LACOUR
Vincent MOISSONNIER	Bernard JACQUOLETTO
Catherine ZAPPA	Bérenger CENTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240704-DCM_2024_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024

Affichage : 05/07/2024

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE
DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)**

Jacky Barraud, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du logement et des jardins familiaux expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 10 juin 2024 dernier et entre le 20 mai 2024 et le 19 juin 2024, 22 DIA ont été déposées (dont 1 à vocation économique déléguée à Roannais Agglomération) et 21 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal de prend acte de ces informations.

Riorges, le 5 juillet 2024

La secrétaire de séance,
Pascaline PATIN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN